

---

---

**N° 1999-3662 - environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation - Champagne au Mont d'Or - Avenue de Mont Louis et rue Pasteur - Pose de 370 mètres de collecteur de diamètres 400 et 600 mm en renforcement du réseau existant - Acceptation du dossier - Appel d'offres ouvert - Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets un dossier relatif à la pose de 370 mètres de collecteur de diamètres 400 et 600 mm en renforcement du réseau existant avenue de Mont Louis et rue Pasteur à Champagne au Mont D'Or.

Le montant de l'opération s'élève à 1 200 000 F HT :

- montant total HT	1 200 000 F
- TVA 20,60 %	247 200 F
- montant total TTC	<u>1 447 200 F</u>

Elle comprendrait la réalisation de :

- 155 mètres environ de canalisation de diamètre 400 mm,
- 215 mètres environ de canalisation de diamètre 600 mm,
- 6 ouvrages de récupération d'eaux pluviales,
- 6 branchements particuliers,
- 9 cheminées de visite.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier qui lui est soumis.

**2° - Décide :**

a) - de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

**4° - La dépense** de 1 200 000 FHT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 1999 - compte 238 510 - fonction 2 222 - opération 0122 002 901.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,